



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 16 avril 2018

Régulièrement convoqué pour ce lundi 16 avril 2018 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Colette NOURRY - Dominique LEFEBVRE - Gaëtane DELATTRE - Nicole SAVARY - Sylvie BLONDEL, et,
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE - Denis VIGNERON - Henri MACE - Jean-Marie ZIEBA - Paul MERCIER - Alain BOURDREL.

Absentes excusées : Mmes Julie DALONGEVILLE et Valérie BRENNEVAL

Absent non excusé : Daniel HERMANT.

Pouvoir : Mme DALONGEVILLE à Mme BLONDEL et de Mme BRENNEVAL à M. BOURDREL.

12 votants

Il est 20 h 15, le quorum requis est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ainsi que les habitants venus assister à cette séance. Il remercie particulièrement « *les membres des Commissions Finances et travaux pour l'élaboration du Budget 2018 qui est le « gros morceau » de ce Conseil du 16 avril.* »

Puis il reprend le déroulé de l'Ordre du Jour établi : « *Vous avez reçu un ordre du jour puis un additif à cet ordre du jour car l'Education Nationale, il y a 3 semaines, sollicitait un vote du Conseil d'Ecole sur les nouveaux Rythmes Scolaires, puis elle a sollicité un courrier de notre part validant ce premier avis et aujourd'hui, il lui faut une Délibération... Dont acte.*»

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Jean-Marie ZIEBA pour être Secrétaire de séance.

Ce dernier l'accepte.

Accepté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion en date du 05 février 2018.

Monsieur le Maire demande : « Avez-vous des remarques ou des modifications à apporter à ce PV ? »

-Aucune intervention, -

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

3. Inscription des questions diverses.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions à inscrire.

Paul MERCIER intervient : « J'ai une question le Wailly Info : j'avais déjà demandé pourquoi on mettait les débats des Délibérations en entier alors qu'ils n'apparaissaient pas avant ? »

Monsieur le Maire répond : « Nous avons pris le parti de mettre tous les échanges ou débats qu'il peut y avoir sur tel ou tel sujet pour la raison qui peut paraître évidente que nous ne cherchons pas à donner l'impression de cacher quoi que ce soit. C'est tout simplement cela, c'est une volonté de transparence. »

« S'il n'y a pas d'autres questions et avant de donner la parole à Paul MERCIER pour la présentation du point 4, je souhaite vous présenter un diaporama sur l'exercice 2017 en quelques chiffres et explications »

- Le diaporama présenté sera annexé au présent Procès-Verbal -

La conclusion sera : « Notre faiblesse est notre fiscalité, elle est bien entendu avantageuse pour les habitants mais elle nous pénalise sur nos recettes directes mais et ce n'est pas neutre, sur les dotations de péréquation qui sont établies pour lisser les différences entre les Communes. »

Francis DALONGEVILLE demande s'il est possible d'avoir un état financier engagé pour le centre aéré 2017 ? »

Monsieur le Maire répond « que c'est impossible à établir à ce jour car la CAF ne nous a toujours pas envoyé le document officiel de la somme à percevoir au titre du « Contrat Enfant Jeunesse » (CEJ) qui représente une somme importante reprise d'ailleurs pour 35.000€ au Budget primitif. Par contre la Prestation de Service Obligatoire (PSO) a déjà été versée ».

Francis DALONGEVILLE : « Donc nous l'aurons au prochain Conseil... »

4. Délibération 2018-008 : Présentation et approbation du Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Paul MERCIER.

Paul MERCIER : « Je précise avant tout que j'ai bien le compte Administratif mais je n'ai pas les comptes détaillés ».

Monsieur le Maire : « Le Grand Livre est là, à côté de moi ».

Paul MERCIER reprend : « Je vous détaille donc le Compte Administratif :

Pour la partie Fonctionnement :

Nos recettes pour 2017 se montent à 554.784,55 €.

En résultat excédentaire reporté nous avons la somme de 714.749,81 €.

Diminuées de la part que nous avons affectée l'année dernière à nos recettes d'Investissement soit 232.017,20 €.

Nous obtenons alors un total des recettes de 1.037.517,16 €.

Les Dépenses de fonctionnement sont de 511.165,02 €

La différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement est donc de 526.352,14 €.

Pour la partie Investissement :

Nous avons un besoin de financement 2016 reporté de 102.162,81 €.

Auquel s'ajoutent les dépenses à hauteur de 392.282,84 €

Les dépenses d'investissement donnent un total de 494.445,65 €.

Les recettes d'investissements se fixent à 478.350,72 €.

La différence entre Dépenses et recettes nous donnent un déficit d'investissement de 16.094,93 €.

Cependant nous devons prendre en compte nos restes à réaliser en dépenses et recettes.

Dépenses pour 50.642,96 € et recettes pour 129.307,03 € (subventions à recevoir).

En 2017, le compte d'investissement est donc excédentaire pour 62.569,14 €.

Pour information je vous donne les totaux réunis des comptes de fonctionnement et investissement :

Recettes : 1.515.867,88 € et Dépenses : 1.005.610,67 €, ce qui nous laisse un résultat positif de 510.257,21 €

Nous aurons donc à faire apparaître à notre Budget primitif 2018 les sommes de :

16.094,93 € en 001 (déficit d'investissement reporté) et,

526.352,14 € en 002 (en excédent de fonctionnement reporté).

« Aussi, j'ai remarqué et j'ai fait un petit calcul, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 44.000€ par rapport à 2016 ... ? »

Monsieur le Maire répond : « c'est exact, c'est tout simplement lié au Centre aéré des Vals du Sud. Nous n'avons pas, comme à la CUA, la possibilité de ventiler les comptes de l'ALSHI pour bien les déterminer, les charges du centre se retrouvent dans plusieurs articles du compte de fonctionnement. Mais je répète, l'augmentation est uniquement liée aux charges de l'ALSHI et elles sont de 56.000 €, ce qui revient à dire que nos charges de fonctionnement globales ont baissé par rapport à 2016. »

Paul MERCIER continue : « je voudrai des précisions sur les emprunts : capital et intérêts ? »

Henri MACE lui répond : « Je vais vous donner cela très précisément : nous avons donc 3 prêts en cours. Le premier était de 150.000 et concernait la Rue de Ficheux, il se termine en 2021, il nous reste 36.000€ à rembourser. Le second était aussi de 150.000 € pour la Route de Berneville, il se termine en 2025, il nous reste 78.000 € à rembourser et le troisième était de 300.000 € il se termine en 2030 et il nous reste 264.000 € à rembourser. »

Paul MERCIER : « Pourrai-je aussi avoir en Investissement le détail ? C'est RAMERY ? C'est NOE ? »

Monsieur le Maire « Pour faire simple, je vais vous donner le détail des restes à réaliser : 17.113,81 € (RAMERY) pour les travaux d'enfouissement de réseaux. 33.529,15 € (DELAMBRE) pour les travaux d'accès et de stationnement de l'école.

Henri MACE continue : « pour les 338.555 € d'engagement initial, ce ne sont que des factures RAMERY : 56.693 € + 93.876 € + 76.550 € + 112.430 €. »

Alain BOURDREL demande : « Combien ont coûté les effacements des réseaux ? »

Monsieur le Maire répond : « Il ne faut pas réfléchir comme cela. La facture d'engagement était de 338.555€. Mais il faut soustraire à cela la subvention FIPL de l'Etat pour 24,94% du HT puis la subvention de la FDE, la part des fonds de concours de la CUA et enfin il faut retrancher le FCTVA à récupérer. Quand toutes les subventions auront été réceptionnées, je vous ferai un point exact que je vous présenterai sans problème lors d'un prochain Conseil. »

Paul MERCIER : « Une dernière question sur les mouvements du compte du CASM ».

Monsieur le Maire : « Henri, vous le rappellera tout à l'heure, les indemnités versées par les Adjoints et moi-même ont été ajoutées au solde qui existait ; c'est la raison pour laquelle, vous le verrez, le montant passe de 13.000 € à 16.000 €. Total qui est à la disposition du CASM pour des interventions d'aide sociale d'urgence, c'est aussi pour cela que vous la retrouverez en dépenses de fonctionnement « fictives ». »

Alain BOURDREL « Et pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion du CASM en amont du Budget ? »

Monsieur le Maire répond : « Tout simplement parce que le CASM contrairement au CCAS n'est plus une entité juridique propre. Le CASM fait partie du Conseil Municipal. S'il devait y avoir intervention du CASM, les ex-membres du CCAS seraient bien entendu, convoqués pour faire leur proposition au Conseil Municipal qui lui débattrait et décidera à huis clos sur l'aide sociale à accorder. Sous contrôle de Jean-Marie, je peux dire qu'il n'y a pas eu de dépenses particulières à faire en 2017. ».

Paul MERCIER : « Bien ! Avez-vous d'autres questions ? Si pas, nous allons pouvoir passer au vote. »

<p>Lors du vote du compte administratif</p> <p>Nombre de membres en exercice <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de membres présents <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/></p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/></p>	<p>WAILLY</p> <p>DELIBERATION</p> <p>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</p> <p>SUR LE COMPTE DE GESTION</p> <p>SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</p>	<p>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</p> <p>Nombre de membres en exercice <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de membres présents <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/></p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/></p> <p>Date de la convocation.....</p> <p>Séance du à heures.....</p>
---	--	--

Le..... réuni sous la présidence (1) de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice....., dressé par M..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1* Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		714 749,81 €	102 162,81 €	0,00 €	102 162,81 €	714 749,81 €
Part affectée à investiss		232 017,20 €				232 017,20 €
Opérations de l'exercice	511 165,02 €	554 784,55 €	392 282,84 €	478 350,72 €	903 447,86 €	1 033 135,27 €
Totaux	511 165,02 €	1 037 517,16 €	494 445,65 €	478 350,72 €	1 005 610,67 €	1 515 867,88 €
Résultat de clôture		526 352,14 €	16 094,93 €			510 257,21 €
	Besoin de financement		16 094,93 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		50 642,96 €			
	Restes à réaliser RECETTES		129 307,03 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		62 569,14 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	526 352,14 €
	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit participer au vote.

Pour le vote Monsieur le Maire sort de la salle.

Paul MERCIER met au vote le Compte Administratif 2017 avec les propositions d'affectation en 001 et 002.

Le Compte Administratif et les propositions sont adoptés à la majorité absolue par 12 voix pour et 2 contre.

Monsieur le Maire reprend sa place.

5. Délibération 2018-009 : Présentation et approbation du Compte de Gestion 2017.

Paul MERCIER continue : *« Je vous précise que le Compte de Gestion tenu par la Trésorerie est en tout point conforme et identique au Compte Administratif tenu par la Mairie.*

Je le mets donc au vote. »

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la main et remercie Paul MERCIER

6. Délibération 2018-010 : Définition des taux d'imposition des taxes locales et des taxes d'habitation et foncières 2018.

Monsieur le Maire : *« Les taux votés pour l'année 2017 étaient les suivants :*

- *10,01% pour la taxe d'habitation,*
- *14,32% pour le foncier bâti, et,*
- *36,34% pour le foncier non-bâti.*

Comme moi, vous avez entendu et vous devez avoir les mêmes interrogations quant au futur de la taxe d'habitation. Nous sommes dans une situation extrêmement floue sur cette fiscalité.

Je rappellerai quand même que l'article 72 de la Constitution française donne le plein droit, l'autorité décisionnelle et l'autonomie juridique aux Collectivités Territoriales en matière de fiscalité, et que la décision des Pouvoirs Publics grignote quelque peu cet article constitutionnel. La Loi de Finances 2018 a certes donné quelques compensations mais elles sont contradictoires par rapport aux annonces faites en amont.

Enfin, toujours pour information, nous avons 439 foyers sur la Commune qui sont assujettis à la Taxe d'Habitation, que les exonérations concerneront 270 foyers qui rejoindront les 47 foyers déjà exonérés, soit 60% des revenus directs communaux.

A l'horizon 2020, 70% des foyers seront exonérés.

Donc devant ce flou et l'incertitude par rapport à l'avenir, la proposition qui vous est faite est : de geler pour 2018 les taux 2017. Nous reconduiront alors les trois taux que je vous ai donnés il y a quelques minutes (10,01, 14,32 et 36,34%).

Cependant, je dois vous informer que beaucoup d'entre vous, vont avoir la surprise ou le plaisir de découvrir sur leur feuille de taxe locale : la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La GEMAPI est une compétence donnée par l'Eta aux EPCI mais sans contrepartie financière.

Ce qui veut dire que le choix de la CUA était de ne pas faire jouer les Budgets : EAU ou ASSAINISSEMENT, par rapport à cette nouvelle taxe ; elle a créé comme la Loi le lui permet une nouvelle taxe qui sera accolée à votre taxe d'habitation.

Le maximum possible accordé par l'Etat était de 40€/personne présente au foyer, la CUA l'a fixé pour 2018 à 5,34€/personne présente au foyer. La somme récoltée doit obligatoirement servir à l'EPCI d'effectuer des travaux qui n'ont pas été faits par l'Etat.

Egalement face à ce point la proposition qui vous est faite est le maintien des taux 2017 pour 2018. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Délibération 2018-011 : Passation des écritures comptables sur 5 ans de l'amortissement des frais d'études de la salle LAPOINTE.

Monsieur le Maire donne la parole à Henri MACE.

Henri MACE : « Rien qu'au titre vous avez deviné que cela va être rébarbatif. Aussi, je commencerai par vous affirmer qu'il n'y aura aucun impact financier pour notre Budget. C'est un simple jeu d'écritures comptables.

En 2014, nous avons passé en investissement le règlement de la facture de 34.230€ pour frais d'études. Le projet initial ayant été abandonné, la Trésorerie nous demande de régulariser cette écriture non plus en investissement mais en fonctionnement au travers d'un amortissement sur 5 ans.

Nous allons donc amortir annuellement la somme de 6.846,02€

Concrètement, vous trouverez au Budget 6.846€ en dépenses de fonctionnement à la ligne 6811 et son pendant en recettes d'investissement à la ligne 28031.

Donc j'insiste bien, il n'y a aucune dépense supplémentaire ni même d'impact financier pour la Commune, c'est d'autant plus normal que la facture globale a déjà été payée. ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération 2018-012 : Présentation et approbation du Budget 2018.

Monsieur le Maire présente un nouveau diaporama :

A retenir : « Le Budget 2018 dénote une volonté affichée de maintenir les charges de fonctionnement même si la recherche des gisements d'économies arrive à son terme. Il est évident qu'à force de rechercher des économies ou de renégocier les contrats en cours, il arrive un moment où il n'y a plus de possibilités.

Malgré les annonces faites il y a quelques semaines sur le fait qu'il n'y aurait plus de baisse sur les dotations, nous pourrions remarquer que WAILLY voit encore une baisse de ses dotations de 1,5%.

Vous allez me dire c'est peu de chose qu'1,5%. Certes, mais cela demeure encore une baisse.

Le Budget 2018 c'est aussi des investissements avec une priorité pour l'Ecole et la sécurisation de la Commune.

En ce qui concerne le Centre aéré des Vals du Sud, ce sera cette année une enveloppe de 60.000€ mais elle n'affecte pas directement les dépenses de la Communes car elles sont réparties entre les 6 Communes adhérentes en fonction du nombre d'enfants de chacune d'elles inscrits aux centres.

Vous découvrirez une nouvelle ligne : 615221 : qui concerne des dépenses autrefois d'investissement à partir de 500€, mais qui seront de fonctionnement et qui nous permettrons de récupérer la TVA au premier euro payé, ce qui n'est pas neutre. C'est un simple changement d'affectation.

Pour les charges de personnels (47% de nos dépenses), nous tenteront de les maintenir même si les contrats aidés sont en passe de disparaître.

Côté recettes de fonctionnement : trois chiffres sont à retenir. 10% de notre Budget recettes concerne la participation de la population aux charges du centre aéré, cantine etc, 27 % concernent les dotations accordées à WAILLY, Ce qui reste, correspond à nos recettes liées directement aux impôts locaux. Toute notre existence repose presque exclusivement sur la fiscalité.

Pour rappel, si nous avons perçu en 2017, les dotations perçues en 2013, nous aurions eu un excédent budgétaire de 87.800€, or il n'est que de 4.800€. La perte en 4 ans est donc au final de 83.000€ nets.

Et nous découvrons un effet ciseau car nous avons une fiscalité faible (donc favorable aux habitants) bien que la population est plus riche que la moyenne mais face à l'Etat il nous est appliqué une double peine : nous avons la possibilité d'augmenter les impôts, comme nous le faisons pas, nos dotations et les péréquations (lissages des écarts de richesse entre les populations) accordées sont alors plus faibles encore.

Par rapport à des villages qui nous sont proches, la présentation n'est pas de la jalousie, c'est pour une meilleure compréhension du phénomène : là où WAILLY (1.100hab) va percevoir 30.321€ de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), RIVIERE (1.100 hab) percevra 157.000€, THELUS (1.200 hab) percevra 64.000€ et MONCHY le PREUX (650 hab) percevra plus de 200.000€ (AC+DSC).

Vous voyez donc les différences pour le fonctionnement sachant que ces sommes tombent tous les ans.

Sans mettre en cause qui que ce soit, les choix du passé pèsent très fortement aujourd'hui sur nos finances.

Paul MERCIER intervient et demande : « THELUS n'a pas transféré sa compétence voirie ? »

Monsieur le Maire répond « Mais bien sûr que si, et le chiffre donné c'est CLECT passée, ce qui veut dire qu'avant le 01.01.2017, THELUS percevait encore plus.

Voilà, je voulais vous dire tout cela avant de donner la parole à Henri MACE pour la présentation du Budget Primitif 2018. »

- Le Diaporama sera annexé au présent Procès-Verbal -

Monsieur le Maire donne la parole à Henri MACE

Henri MACE : « Je vais donc vous présenter ce Budget primitif 2018.

Je vous le présenterai non pas ligne par ligne mais chapitre par chapitre. Et bien évidemment les membres de la Commission et Finances et moi-même, nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

En 011 : Charges à caractère général : 207.085€ qui reprennent surtout les prestations de services, les contrats de prestations, les maintenances, l'Electricité et le Gaz.

Pour l'Electricité j'ouvrirai rapidement une parenthèse pour vous dire que sur la Rue d'Arras où les candélabres ont été équipés de lampes à LED : nous utilisons en janvier 2015 795 KWh alors qu'en janvier 2017, nous en sommes à 477 KWh. Il y a donc bel et bien une économie sur l'électron.

En 012 : Charges de Personnel, frais assimilés : 276.580€.

En 014 : Atténuations de produits : 500€. Je rappelle que cela concerne le dégrèvement des taxes pour les jeunes agriculteurs.

En 65 ; Autres charges de gestion courante : 55.450€ qui correspondent pour 46.500€ aux indemnités versées aux élus, et les subventions aux associations pour 7.000€.

En 66 : Charges financières : 9.482,21€ qui correspondent aux intérêts des trois emprunts.

En 67 : Charges exceptionnelles : 17.820,61€ qui reprennent pour 16.320,61€ le solde mis à disposition du CASM (en 6713).

En 023 : Virement à la section d'investissement : 41.432,77€ ceci pour équilibrer le budget Investissement.

En 042 : Opération ordre de transfert entre sections : 6.846,02€, c'est l'amortissement des frais d'études dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Le total de nos dépenses de Fonctionnement se monte alors à 615.396,61€.

Francis DALONGEVILLE remarque : « ces Dépenses sont en augmentation par rapport à 2017 »

Henri MACE rappelle qu'il « y a déjà les 25.000€ mis en 615221 pour faire face aux travaux inattendus du toit de l'Eglise envoilé avec la tempête et le mur de la Salle LAPOINTE qui a subi des dégâts suite à un accident ».

Jean-Marie ZIEBA intervient pour préciser : « il ne faut pas omettre la dépense liée au centre aéré des vals du Sud qui sera globalement de l'ordre de 60.000€ ».

Henri MACE abonde en précisant que « nous avons certes partiellement des dépenses du centre sur 2017 mais en 2018 nous avons en plus les vacances de février et de Pâques »

Monsieur le Maire « J'y ajouterai la provision faite pour les matinées des mercredis qui sera utilisée à partir de septembre »

Henri MACE reprend en présentant les éléments sur les Recettes de Fonctionnement :

« En 013 : Atténuations de charges : 20.000€ qui correspondent aux aides de l'Etat versées pour les Contrats aidés.

En 70 : Produits Services, Domaine et ventes diverses : 58.000€ qui sont essentiellement les redevances périscolaires.

En 73 : Impôts et Taxes : 323.020,54€ qui sont les ressources principales de la Commune avec la taxe d'habitation pour 238.122€, l'AC (Attribution de Compensation ou ex taxe pro) pour 415€, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 30.321€, le Fonds National de garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 687€, le Fonds de Péréquation pour 15.000€, le TCCFE (Taxe sur la consommation finale de l'Electricité) pour 20.000€ et enfin la Taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 18.475,54€.

En 74 : Dotations et Participations : 155.201€ qui reprennent ce que nous attendons de la CAF pour le CEJ à hauteur de 35.000€

En 75 : Autres produits de gestion courante : 360€.

En 77 : Produits exceptionnels : 22.200€ dont 21.000€ envisagés à récupérer auprès de notre assureur pour les travaux de remise en état du toit de l'Église et du mur de la salle LAPOINTE.

Le total des Recettes se montent donc à 578.781,54€.

Francis DALONGEVILLE intervient : « Hormis la péréquation rien ne baisse. »

Monsieur le Maire précise « qu'en ce qui concerne la DGF, elle baisse, il ne faut pas regarder la proposition faite en avril 2017 car la Trésorerie ne connaissait pas le montant de notre dotation, c'est donc un chiffre aléatoire qui avait été mis soit 75.500€ »

Jean-Marie ZIEBA précise « Pour 2017, la DGF perçue était exactement de 80.860€, et en 2018, nous n'avons plus que 79.985€ ».

Henri MACE continue par les Dépenses d'Investissement :

« En 21 : Immobilisations corporelles : 264.000€ qui représentent les travaux envisagés. 12.000€ pour le nouveau columbarium, 40.000€ pour les bâtiments scolaires (accès PMR, stores, et volets aux fenêtres), 10.000€ (accès PMR de l'Eglise), 165.000€ pour le passage en

LED de tout l'éclairage public dans la Commune, 37.000€ pour l'achat de matériels informatiques pour l'école.

En 16 : Emprunts et dettes assimilées : 39.201,93€ qui représentent cette fois les remboursements en capital de nos emprunts. Ceci est notre désendettement pour 2018.

Le total de nos Dépenses d'Investissement est de 303.201,93€ auxquelles nous ajouterons nos restes à réaliser en dépenses pour 50.642,96, et le déficit d'investissement reporté pour 16.094,93.

Nous obtenons alors des Dépenses d'Investissement globales pour 369.939,82€

Je continue sur les Recettes d'Investissement.

En chapitre 13 : Subventions d'investissement : 134.354,00€ pour la DETR, le FARDA, le SIPL Fonds de concours CUA etc...

En 10 : Dotations et Fonds divers : 58.000€ qui ne sont autre que la récupération de la TVA sur nos travaux exécutés en 2017.

Ce qui nous donne des Recettes réelles de 192.354€.

A cela il faut ajouter :

En 021 : Virement de la section de Fonctionnement : 41.432,77€. C'est le pendant de ce que vous ai donné il y a quelques instants.

En 040 : Opération d'ordre de transfert : 6.846,02€ (ligne 28031) qui est également le pendant de tout à l'heure pour l'amortissement des frais d'études (en 6811).

Notre total des Recettes d'Investissement se monte donc à 240.632,79€.

Pour mémoire nous sommes toujours en attente des subventions essentiellement de la FDE pour 129.307,03€ qu'il faut ajouter à ces Recettes. Pour obtenir un total définitif de 369.939,82€.

Notre Budget d'investissement est également équilibré. »

Paul MERCIER intervient pour avancer « qu'il aurait apprécié avoir ces éléments en amonts du Conseil ».

Selon Monsieur le Maire tout a été envoyé à chacun.

MM MERCIER, DALONGEVILLE et BOURDREL affirment que ce n'est pas le cas.

Paul MERCIER annonce « Je m'abstiendrai sur le Budget car je n'ai pas pu préparer mes questions. »

La Délibération concernant le Budget est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour, 2 abstentions et 2 contre.

9. Délibération 2018-013 : Application de l'article L. 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) pour les règlements possibles en Fonctionnement et en Investissement sur l'année civile suivante soit 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : *« Comme vous le savez sans doute, en ce qui concerne le règlement des factures, il n'est possible de payer les factures de l'année N-1 que jusqu'au 15 janvier de l'année N. Exemple pour les factures 2017, possibilité offerte jusqu'au 15.01.2018.*

Mais entre le 16 janvier de l'année en cours et le vote du Budget en avril de la même année la vie de la Commune continue.

Pour éviter tout blocage l'article L. 1612-1 du CGCT permet le paiement des factures de fonctionnement et d'investissement pendant cette période charnière.

Je vous donne connaissance de cet article :

« Le Maire lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté, peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de Fonctionnement du Budget de l'année précédente et en Investissement le Maire peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'Investissement ».

Monsieur le Maire rappelle que c'est un point purement technique.

Henri MACE intervient pour préciser : *« L'objectif est aussi autre. En effet, nous nous mettons un point d'honneur à payer des interventions ou des travaux aux Entreprises intervenantes qui ont bien besoin de leurs règlements pour fonctionner et exister ».*

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération 2018-014 : Renouvellement de notre Convention avec le RAM (Réseau d'Assistance Maternelle) KARAMEL et accord sur sa nouvelle mission : Guichet Unique Petite Enfance (GUPE).

Monsieur le Maire : *« En ce qui concerne le RAM pour l'année 2017, le coût pour notre Commune est de 70cts par habitant ce qui nous donne une charge financière de 785,40€.*

Le RAM doit chaque année émettre un nouveau contrat avec la CAF qui engage la Mairie d'ACHICOURT porteuse du projet.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a modifié ses règles. Elle exige désormais un encadrement pour le RAM avec 1,5 ETP (Emploi Temps Plein) en plus pour l'exercice de cette mission alors que jusqu'à ce jour 1,2 ETP était la norme retenue.

Ce delta de 0,3 ETP est important car il est la condition absolue et nécessaire pour le maintien de l'agrément accordé à la Commune d'ACHICOURT.

Ces 0,3 ETP auront pour nous un impact financier en portant notre participation à 1,05€/habitant soit un total de 1.178,10€.

Certes cela fait une belle augmentation mais j'y mettrai un bémol car ce chiffre équivaut à notre participation au RAM de 2015.

Ensuite, pour obtenir cette Convention avec la CNAF, il faut traiter les demandes des familles d'accueil par l'intermédiaire du RAM qui sera Guichet Unique. Chaque Commune adhérente au RAM devra obligatoirement en référer au RAM d'ACHICOURT.

Ceci afin d'éviter aux familles de formuler les mêmes demandes auprès d'Organismes différents. C'est aussi un moyen de contrôle.

Tout se fera directement par informatique sur le site monenfant.fr qui sera la base commune à toutes Mairies adhérentes. »

Cette Délibération concernant le renouvellement de la Convention puis de la Mission de Guichet Unique est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération 2018-015 : Encaissement d'un chèque de la SMACL

Monsieur le Maire : *« Ce point est également un point technique.*

Je vous l'ai annoncé tout à l'heure, suite à une tempête nous avons constaté une dégradation sur le toit de l'Eglise.

Un dossier auprès de notre assureur a été ouvert et ce dernier nous a fait parvenir un chèque de 4.920€ que nous devons bien entendu encaisser.

Mais pour ce faire une Délibération est nécessaire, il s'agit d'un chèque d'assurance. ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération 2018-016 : Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal pour signer une Convention avec Monsieur Alexis NICOLE pour l'installation d'une machine à pain sur le domaine public.

Monsieur le Maire précise avant tout que : *« Dans cette Délibération il y a deux choses*

La première concerne l'installation d'un matériel sur le domaine public et la seconde concerne le prix de l'occupation du domaine public.

Il y a plusieurs mois, j'ai déjà travaillé avec les Services juridiques de la Communauté Urbaine sur la Convention à signer avec Monsieur NICOLE.

Je ne vous lirai pas toute la Convention qui vous serai plutôt indigeste mais sachez qu'elle précise la durée, le lieu, l'objet mais surtout je rappelle que ce n'est pas un bail commercial. C'est une Convention d'occupation domaine public ce qui signifie que c'est une durée de mise à disposition précaire c'est-à-dire temporaire, révocable à tout moment et qu'elle ne génère aucun droit sur l'utilisation du site ou de l'activité professionnelle.

Monsieur NICOLE prend à sa charge tous les travaux d'installation y compris la dalle de béton, ainsi que le branchement électrique avec un compteur qui lui sera propre. Il n'y aura donc aucune charge financière pour la Commune par contre ce sera un service supplémentaire accordé aux habitants.

De plus, le montant fixé pour l'occupation du domaine public sera de 100€ par mois soit 1.200€ à l'année.

Les travaux devraient commencer prochainement pour une mise en route assez rapide. ».

Francis DALONGEVILLE précise « qu'avant l'installation de la machine à pain, il serait bon de faire les travaux de réparation du mur de la salle avant. A-t-on demandé des devis ? La déclaration à l'assurance a-t-elle été faite ? ».

Monsieur le Maire : « Pour l'assurance c'est fait, pour les devis, on va voir le sujet dans les jours qui viennent. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération 2018-017: Dans le cadre de l'ADS (Application du Droit des Sols) Accord de sortie de la parcelle AH 104 de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur le Maire continue : « Ce point aussi est technique, cela concerne une réserve foncière Rue du Faubourg qui avait été faite il y a plusieurs années.

Une zone AAU avait été identifiée comme zone à lotir avec une éventuelle extension sur la parcelle qui était adjacente.

Comme la réglementation des lotissements interdit d'avoir des lotissements en cul-de-sac, il avait été fixé une entrée Rue du Faubourg par la parcelle AH 104 et une sortie vers la Rue du Buisson.

La parcelle AH 104 avait donc été nommée réserve foncière pour l'éventuel lotissement à créer.

Mais le travail sur le futur PLUI a remis à plat le choix des dents creuses à lotir donc cette réserve.

Aujourd'hui la parcelle 104 et ses voisines ont été acquises par la même personne qui souhaite y implanter sa maison d'une taille assez conséquente.

Ce qui vous est demandé c'est de lever la réserve foncière afin de permettre à l'acquéreur de faire bâtir sa maison. ».

Alain BOURDREL intervient et interroge : « Si vous supprimez le futur chemin, les terrains qui sont derrière seront donc enclavés. »

Monsieur le Maire : « Les parcelles ne seront pas enclavées car il sera toujours possible d'y accéder par les champs ».

Alain BOURDREL acquiesce mais ajoute que « *ce ne sont pas les mêmes propriétaires* ».

Monsieur le Maire : « *Certes, mais ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de lever la réserve foncière de l'AH 104, et rien d'autre* ».

Paul MERCIER ajoute : « *Il y aura certainement un souci pour les propriétaires qui sont derrière, mais c'est leur problème* ».

Jean-Marie ZIEBA précise « *Je ne le dirai pas comme cela. Il faut savoir que la CUA a défini ce secteur comme faisant partie de la trame verte et comme étant la jonction avec les fameux corridors de circulation des animaux. Ce secteur ne sera plus, pour bien longtemps, constructible* ».

Alain BOURDREL « *Si vous ne levez pas la réserve, le propriétaire peut quand même bâtir sa maison, non ?* »

Monsieur le Maire « *Non, son projet est trop grand et la forme trapézoïdale de la parcelle limite le positionnement de la future maison* ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération 2018-018: Subventions accordées aux Associations.

Monsieur le Maire donne la parole à son Adjointe : Colette NOURRY.

Colette NOURRY « *J'ai reçu 9 demandes de la part d'Associations locales et 7 demandes extérieures :*

2018-018-a : *demande des Anciens combattants, qui nous sollicite pour une subvention de 150€. Proposition retenue pour 150€*

Unanimité

2018-018-b : *demande de la part des Ateliers des Métiers d'Art (A.M.A) pour une subvention de 150€. Proposition retenue pour 100€.*

Unanimité

2018-018-c : *demande de la part de Ré-Création pour une subvention de 200€, proposition retenue pour 200€.*

Unanimité

2018-018-d : *demande de la part de Marche-Amitié-Détente pour une subvention de 250€. Proposition retenue pour 250€.*

Unanimité

2018-018-e : *demande de Wailly en Fête pour une subvention de 1.000€. Proposition retenue pour 1.000€*

Unanimité

2018-018-f : demande de la Clé des Sols pour une subvention de 1.500€. Proposition retenue pour 1.250€

Unanimité

2018-018-g : demande de Wailly au Fil du Temps pour une subvention de 400€. Proposition retenue de 400€.

Unanimité

2018-018-h : demande de l'APE pour une subvention de 650€. Proposition retenue pour 450€. Auxquels il convient d'ajouter 1.200€ que l'APE a avancés pour la Mairie à l'organisme gérant le Val Joly dans le cadre d'une sortie de classe verte en mai 2018. Donc à retenir 450€ + 1.200€ soit un total de 1.650€.

Unanimité

2018-018-i : demande de Sports et Loisirs pour une subvention de 400€. Proposition retenue pour 400€.

Unanimité

J'en ai terminé pour les Associations locales, maintenant les demandes extérieures :

2018-018-j : demande des Paralysés de France pour 50€. Montant retenu.

Unanimité

2018-018-k : demande les PEP pour 100€. Montant retenu.

Unanimité

2018-018-l : demande du Foyer Socio-Educatif d'Adam de la Halle pour 100 €. Montant retenu.

Unanimité

2018-018-m : demande des Chiens du Silence pour 50€. Montant retenu.

Unanimité

2018-018-n : demande de la Chambre des Métiers pour 50€. Montant retenu.

Unanimité

2018-018-o : demande de Mademoiselle FACON pour une école en MALAISIE où elle est en ce moment. Un retour nous sera fait, 200€ proposés et retenus.

Majorité absolue par 13 voix pour et 1 abstention

C'est donc terminé pour les demandes de subventions, nous accorderons globalement la somme de 5.950€.

Monsieur le Maire remercie Colette NOURRY et en profite pour remercier tous les Présidents des Associations ainsi que tous les bénévoles qui animent et restent au service de la population.

15. Délibération 2018-019: Révision de notre Délibération 2016-036 du 13 juin 2016

Monsieur le Maire reprend : « *Vous vous souvenez qu'en 2016, nous avons délibéré pour céder un ancien chemin à brouette reliant la Rue d'Arras au chemin de terre communal parallèle à cette rue.*

Nous étions favorables à la cession dans la mesure où tous les frais annexes de bornage et autres seraient pris en charge par l'acquéreur d'où la Délibération 2016-036.

Cependant la vente ne peut se faire que si nous désaffectons et nous déclassons cette ruelle à proximité des parcelles cadastrées AE 352, 354 et 355.

J'ai donc demandé que l'on me fasse parvenir un modèle de Délibération que j'ai reçu et que je vais vous lire afin que nous puissions délibérer sereinement sur la vente de ce chemin inutilisé aujourd'hui par les habitants. »

- Lecture de la Délibération -

A l'issue de la lecture et après en avoir délibéré, le chemin est désaffecté puis déclassé pour permettre la vente.

La nouvelle Délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Délibération 2018-020: Nouveau changement des rythmes scolaires et suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Monsieur le Maire continue : « *Le Ministère de l'Education Nationale a laissé le choix aux Collectivités Territoriales d'opter soit pour la semaine des 4 jours soit pour la semaine des 4,5 jours. Je précise qu'il y aura eu 4 changements en 5 ans sur les rythmes scolaires.*

Nous avons donc fait une enquête auprès des parents qui ont leur(s) enfant(s) dans notre école.

Sur les 70 questionnaires remis, nous avons eu un retour de plus de 50% et sur ces 50% 80% étaient favorables à un retour à l'ancien système des 4 jours ou 8 demi-journées par semaine.

Les parents avaient donc émis un avis favorable.

Suite à cela le Conseil d'Ecole qui a le pouvoir de décision s'est également prononcé favorablement avec une majorité absolue et 3 abstentions au retour aux 4 jours.

Le Conseil d'Ecole a donc validé ce retour qui entraînera la suppression de l'école le mercredi matin et la suppression des TAP. Et bien entendu la redéfinition des horaires journaliers des cours.

De notre côté il nous avait été demandé par l'Inspection un simple courrier de ma part validant cette nouvelle organisation.

Mais aujourd'hui, il nous est réclamé une Délibération. Comme cette demande vient de nous parvenir, vous comprendrez plus aisément cet additif à l'Ordre du Jour.

Donc je vous demande de Délibérer pour un retour aux 8 demi-journées par semaine et la suppression des TAP. »

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 13 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire : « Pour en terminer sur ce sujet, il sera proposé aux 5 autres Communes adhérentes au Centre aéré des Vals du Sud la mise en place d'un centre tous matins des mercredis qui sera sans restauration mais qui permettra à certaines familles d'utiliser les services du centre pour les enfants.

Je travaille avec la Commune d'ARRAS pour le recrutement des jeunes animateurs même si WILLIAM BUCHER a déjà répondu présent à notre demande pour être le Directeur de ce centre plutôt particulier.

J'en profite pour remercier nos agents TAP (Marie et William) présents depuis le début ».

Jean-Marie ZIEBA ajoute « Monsieur le Maire vient de vous dire qu'il n'y aura pas de restauration les mercredis, mais il faut retenir qu'il n'y aura pas de garderie au-delà de midi non plus ».

Alain BOURDREL demande le coût financier des TAP pour l'année écoulée

Henri MACE lui répond : *« le montant global versé aux TAP pour l'année écoulée était de 7.317€ ».*

17. Questions Diverses

Francis DALONGEVILLE demande la parole : *« Je voudrai simplement vous informer que les travaux de la Rue de Ficheux seront finalisés ce mercredi et le changement du mât Rue d'Arras sera également fait cette semaine.*

Ensuite je voudrai poser une question à Jean-Marie ZIEBA : la machine à laver la vaisselle qui est dans la salle sera posée quand ? »

Jean-Marie ZIEBA répond : *« Je suis désolé de te rappeler que je ne suis pas Adjoint aux travaux. J'ai fait en sorte d'obtenir ce matériel à moindre coût, pour la pose ce n'est plus de mon ressort. Je répète, je ne suis pas aux travaux. »*

Francis DALONGEVILLE demande ensuite de débloquer la porte de la cuisine.

Jean-Marie ZIEBA lui fait la même réponse : *« je ne suis pas aux travaux, je ne m'occupe pas de cela ».*

Alain BOURDREL intervient : *« il suffit de changer la serrure, les agents de la Commune peuvent le faire ».*

Francis DALONGEVILLE : « on m'a fait la remarque, il n'y a jamais de sachets dans les distributeurs de sacs à crottes pour les chiens ».

Jean-Marie ZIEBA « Que veux-tu que je te réponde Francis, les rouleaux de sacs sont mis le soir, et le lendemain matin il n'y en a plus. Il y a des personnes qui s'amuse à les stocker chez eux. Que veux-tu faire, mettre une vidéo surveillance ... ?... ».

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 22 h 27

Fait à WAILLY le 16 avril 2018

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme NOURRY

Mme DELATTRE

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DALONGEVILLE

Mme BRENNEVAL

Mme BLONDEL

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT